

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

C. Grandjean fait appel à un organisme d'études privé pour conforter les orientations de son projet de réforme du LP. Nous devons manquer de compétences en analyses dans le secteur public et, visiblement, les groupes de travail qui sont censés plancher sur le sujet ne sont pas dignes de conclusions de confiance... Les médias rapportent des situations d'établissements délabrés, des conditions d'enseignement catastrophiques qui justifient des fermetures mais les moyens sont trouvés pour faire appel à des consultants privés. Sobriété pour les uns, outrance pour d'autres. Les voix de cette ministre déléguée sont impénétrables... Pendant ce temps-là, le ministre de l'ÉN maintient son actif soutien moral au président de la République qui promeut la diffusion d'expérimentations dans les établissements des Bouches du Rhône, dans l'esprit de sa « révolution copernicienne », c'est-à-dire de réformes qui tournent toutes autour de sa propre personne... Un discours de la méthode qui ne rebat guère les cartes d'un système éducatif public plus équitable et performant sur l'ensemble du territoire... C'est aussi d'E. Macron que vient l'annonce du report de la présentation de la réforme des retraites au 10 janvier. Pour donner le temps de digérer les élections professionnelles et les remembrements de gouvernances au sein d'instances politiques ou bien pour laisser au loup le temps de prendre la place de mère-grand ? Malgré une baisse, sans surprise, de la participation aux élections professionnelles, FO réussit à se maintenir en pole position des organisations syndicales de la Fonction publique et de l'ÉN. Toujours présent à vos côtés pour défendre un service public de qualité et le statut de ses fonctionnaires ! Fiers d'être au SNETAA FO !

➤ LE CAFE PÉDAGOGIQUE /

Article 1 : Voie pro. : Des « focus group » en audit externe, 08/12/22 p.2

Article 2 : ÉN : 500 millions pour finir l'année, 08/12/22 p.2

Article 3 : Crise énergétique : Mesures de sécurité défailantes selon ID FO, 08/12/22 p.3

➤ L'ALSACE/

Article 4 : « Est-ce acceptable que le taux d'employabilité des jeunes soit de 40 % ? », 04/12/22 p.2

➤ OUEST-FRANCE /

Article 5 : Opposés à la réforme du LP, des enseignants rezeéens mettent la pression, 09/12/22 p.3

➤ AEF /

Article 6 : Programme Avenir(s) : évaluer des compétences à s'orienter..., 06/12/22 p.3

Article 7 : Bac pro, bac techno : quelle orientation pour quelle réussite dans le supérieur ?, 09/12/22 p.4

Article 8 : Alternants infra-bac : un niveau de qualification essentiel..., 08/12/22 p.4

➤ LE MONDE /

Article 9 : E. Macron fait valoir sa méthode dans le cadre du CNR, à Aix-en-Provence, 06/12/22p.4

➤ LES ÉCHOS /

Article 10 : FO conforte sa première place au sein de la fonction publique d'Etat, 09/12/22 p.5

Article 11 : Retraites : les points clés de la réforme qui se précisent..., 12/12/22..... p.5

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 12 : FO reste en tête à l'État, les résultats dans tous les ministères, 12/12/22 p.6

➤ STATISTIQUES OFFICIELLES p.7

➤ PARUTIONS OFFICIELLES p.7

Article 1 : Voie pro. : Des « focus group » en audit externe, 08/12/22

Quand on réforme, on peut consulter le personnel directement ou par le biais des organisations syndicales représentatives. C'est un autre chemin qu'emprunte le ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle. Il a confié à Stephenson Etudes, **une entreprise privée spécialisée dans les tests marketing et les études de consommation, la réalisation de « focus group » sur la réforme du LP.** Des PLP ont reçu un courrier électronique envoyé par ST Etudes les invitant à participer contre rémunération à une réunion. « La Direction interministérielle de la transformation publique a été saisie par la ministre de l'Enseignement et la Formation Professionnelle pour appuyer les travaux menés dans le cadre de la préparation de la réforme de l'enseignement professionnel, notamment **pour apporter un éclairage complémentaire aux réflexions des groupes de travail nationaux** », explique le courrier. (...)

Article 2 : ÉN : 500 millions pour finir l'année, 08/12/22

Un arrêté publié au journal officiel du 7 décembre répartit près d'un milliard entre les ministères. L'ÉN en reçoit 587 millions, tous en titre 2. Le premier degré perçoit 185 millions, **le second degré 254**. Ces sommes vont assurer les payes de fin d'année du million d'agents.

Article 3 : Crise énergétique : Mesures de sécurité défaillantes selon ID FO, 08/12/22

« Les mesures de sécurité ne semblent pas avoir été envisagées à la hauteur des conséquences produites par ces coupures », affirme ID FO, un syndicat de personnels de direction. Il relève quelques failles : « comment concevoir que les collectivités territoriales aient le temps, d'ici le mois de janvier, de procéder aux vérifications demandées dans tous les établissements, en particulier ceux dont les systèmes de sécurité sont actuellement obsolètes, voire défectueux ? Enfin, imaginer qu'une information de fermeture à J-1, en fin de journée, puisse permettre la réorganisation de l'accueil des élèves dits "prioritaires" ou des internes le lendemain relève de l'utopie ». Le syndicat demande que les établissements scolaires soient prioritaires pour déroger aux fermetures.

**Article 4 : « Est-ce acceptable que le taux d'employabilité des jeunes soit de 40 % ? », 04/12/22**

Le recteur de l'académie de Strasbourg, Olivier Faron, s'est vu confier le pilotage de l'un des quatre groupes de travail installés sur la réforme de la voie professionnelle. Une réflexion collective portant sur la manière d'« améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ».

« Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ? ». C'est la thématique de l'un des quatre groupes de travail installés par le ministère de l'ÉN sur la réforme de la voie professionnelle et que pilote le recteur de l'académie de Strasbourg, Olivier Faron. La réflexion associe une quarantaine de représentants des enseignants, des proviseurs, des inspecteurs, des parents, des élèves, de la région Grand Est ou encore des organisations patronales.

Que sait-on de la réforme à venir du LP qui fait déjà beaucoup réagir ?

Ces commissions n'ont pas pour objet de consolider un texte déjà écrit. Le mot important, c'est « concertation », et d'autant plus sur un thème central. Est-ce acceptable qu'au bout de six mois après le CAP ou un bac pro, le taux d'employabilité des jeunes soit de 40 % ? Et ce avec une très grande variabilité selon les secteurs : c'est plus facile dans la filière industrielle ou après un apprentissage. Le deuxième élément important, c'est qu'on s'appuie sur les retours de la précédente TVP, ce qui a marché ou pas. Pendant six demi-journées, toutes les forces sont présentes autour de la table, on peut aussi faire venir des experts, par exemple du dispositif « Inser-Jeunes ».

L'une des réflexions est d'adapter les filières de formation aux besoins locaux des entreprises. Est-ce le rôle de l'école ?

Notre boussole, c'est que les jeunes réussissent et que, pour cela, il y ait une plus grande adéquation entre les gisements d'emplois et les formations. Cela pose la question de la carte des formations, où on se forme et à quoi. Il y a évidemment une réflexion sur la temporalité. La région et l'EN travaillent sur ce que sera l'emploi dans trois, quatre, cinq ou six ans. De nouvelles priorités comme l'écologie, le numérique, les seniors, doivent être prises en considération.

A côté de cela, il y a des filières où les opportunités sont moins claires. La personnalisation des parcours est un autre fil rouge important. Pour des jeunes de milieux plutôt défavorisés, qui ne sont pas forcément mobiles, le choix des possibles est bridé. Il y a une problématique d'information et d'orientation, le rôle des internats est très important.

Est-ce dans l'intérêt de ces élèves en difficulté de diminuer les enseignements généraux pour étendre de 50 % les périodes de stages ?

Comme dans l'enseignement supérieur, c'est une révolution culturelle profonde, le **basculement d'une logique essentiellement centrée sur les connaissances à une autre plus centrée sur les compétences, avec notamment les softs skills, ces compétences psychosociales consistant à savoir se présenter, rédiger un cv...**

La partie disciplinaire théorique que nous avons vocation à dispenser doit rester importante pour permettre à un jeune de rebondir, c'est aussi une préoccupation des entrepreneurs.

Nous savons également qu'un élève de terminale pro qui souhaite s'insérer dans une entreprise le peut plus facilement s'il a fait un stage. L'angle fort de nos politiques publiques, c'est le point d'équilibre entre un socle de connaissances générales et des compétences professionnelles. Il faut tenir les deux bouts de la chaîne, raisonner en termes de passerelles. On est dans du concret. Mon ambition est que les conclusions de notre groupe, présentées au ministère en janvier, soient le plus largement possible partagées.



Article 5 : Opposés à la réforme du LP, des enseignants rezéens mettent la pression, 09/12/22

Les professeurs du lycée Louis-Jacques Goussier, à Rezé, organisent une action symbolique dans la soirée du 13 décembre pour dire leur opposition à la réforme voulue. De nombreux enseignants ne cessent de vilipender la réforme du LP, qui prévoit notamment l'allongement des stages. Avec pour conséquence « **une diminution des heures d'enseignement professionnel et général** ».

Pour dire leur opposition, des PLP Louis-Jacques Goussier de Rezé resteront dans leur établissement dans la soirée « **pour un moment festif et militant** ». En amont, ils organisent une réunion publique de 20 h à 21 h dans l'amphithéâtre du lycée. Une action qui s'inscrit dans le cadre d'une action intersyndicale, qui demande le retrait de la réforme.



Article 6 : Programme Avenir(s) : évaluer des compétences à s'orienter "doit être pensé au regard d'une finalité" (L. Sovet, pilote), 06/12/22

Une équipe de trois personnes travaille au sein de l'institut de psychologie de l'université Paris-Cité sur plusieurs référentiels des compétences à s'orienter (lycée et collège), en lien avec le programme Avenir(s) porté par l'Onisep. Laurent Sovet, à la tête de cette équipe, explique à AEF info quels sont les prochains rendez-vous sur le sujet, dans un entretien fin novembre 2022. La version consolidée du référentiel du lycée, présenté en juin 2022, devrait être effective au premier semestre 2023. Le travail sur le collège, qui a commencé à l'automne, devrait mener à la présentation d'une "ébauche" vers mai 2023, "en identifiant les intitulés à retenir". Par ailleurs, un travail va être mené au printemps 2023 avec des IA-IPR et des enseignants pour voir comment des compétences à s'orienter, ou certains aspects, sont abordées à travers les disciplines d'enseignement. (...)

Article 7 : Bac pro, bac techno : quelle orientation pour quelle réussite dans le supérieur ? Un débat AEF info le 6 janvier, 09/12/22

Alors que de plus en plus de lycéens poursuivent leurs études après un baccalauréat professionnel, comment faciliter et améliorer leur préparation vers les études supérieures après l'obtention de leur diplôme ? Cet enjeu d'un meilleur accompagnement vers les études supérieures se pose aussi pour les lycéens de la voie technologique, confrontée à une baisse d'attractivité. Après la réforme du bac et du lycée général, ces questions seront abordées lors de la 13^e édition des "Rendez-vous de l'éducation" qui se tiendront vendredi 6 janvier 2023 matin à la Grande Halle de La Villette à Paris. Ces rencontres ont lieu dans le cadre du Salon Postbac, organisé par le groupe AEF info en partenariat avec l'Onisep et les trois académies franciliennes, les 6 et 7 janvier 2023. L'inscription est ouverte et gratuite.

Article 8 : Alternants infra-bac : un niveau de qualification essentiel pour de nombreux secteurs d'activité, 08/12/22

Si l'augmentation du niveau de qualification des alternants semble inexorable, les 260 548 apprentis embauchés à un niveau infra-bac (+21 % en 2021) tiennent un rôle essentiel pour faire face aux pénuries de compétences dans les entreprises de toute taille et de divers secteurs d'activité. C'est le cas dans les métiers de bouche ou du bâtiment dont les artisans ont toujours recruté des alternants au niveau infra-bac, mais aussi dans les groupes comme Bouygues Énergie Services dont l'activité et son avenir dépendent de ces niveaux de qualification. Dans le champ médico-social où l'alternance reste peu développée, elle pourrait être une réponse aux problématiques récurrentes et aiguës de recrutement. (...)

La proportion des apprentis préparant un diplôme ou un titre professionnel supérieur au bac est devenue largement majoritaire (62 %) (2), avec une croissance constante (+4 points en 2021), qui s'accélère. L'élévation du niveau de qualification est un phénomène ancien et général sur le marché du travail, mais dans le cadre de l'alternance cette tendance progresse fortement est corrélée à sa démocratisation sous l'effet de la réforme du 5 septembre 2018.

Ainsi, la Dares souligne qu'entre 2018 et 2021 la progression des entrées en apprentissage est portée à 76 % par des formations de niveau Bac+2 minimum, qui représentent désormais six contrats signés sur dix contre 40 % trois ans auparavant. La Dares évoque "un phénomène de long terme" qui "s'accélère ces dernières années", notamment sous l'effet de l'augmentation des primes à l'embauche financées par l'État dans le cadre de la crise du Covid-19. "L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis contribue à cet essor ; les formations du supérieur peuvent y être éligibles, alors qu'elles ne le sont pas pour l'aide unique." (...)

La nouvelle aide unique privilégie donc les premiers niveaux de qualification, étant entendu que l'accès à l'alternance pour les moins diplômés est un enjeu majeur pour leur insertion professionnelle. Il s'agit aussi d'une question centrale pour la compétitivité et la croissance d'entreprises de toute taille et de différents secteurs d'activité. La progression constante de l'alternance dans l'enseignement supérieur ne doit pas d'ailleurs occulter celle des alternants moins qualifiés. Ainsi en 2021, il y avait 260 548 apprentis préparant un CAP (22 % du total) ou un Bac (15 %), soit une progression annuelle de 21 %. Ces jeunes salariés sont bien souvent indispensables pour maintenir la production et préparer l'avenir, en se formant à des métiers techniques où les compétences sont souvent pénuriques. (...)

Le Monde

Article 9 : Education : E. Macron fait valoir sa méthode dans le cadre du conseil national de la refondation, à Aix-en-Provence, 06/12/22

Le chef de l'Etat, qui plaide pour le développement de projets d'établissements dits innovants, a assisté pour la première fois, lundi, à une concertation menée dans le cadre du Conseil national de la

refondation, dans un collège. **L'école telle qu'il la souhaite « n'est pas "une" », a poursuivi le chef de l'Etat après la réunion.** La philosophie du modèle braque une partie des enseignants. E. Macron n'a de cesse de le répéter depuis sa réélection : il souhaite une « *révolution copernicienne* » au sein de l'EN, en pensant les solutions « *établissement par établissement* ». C'est de nouveau pour porter ce message que le président de la République a assisté pour la première fois, lundi 5 décembre, à la conclusion d'une concertation menée dans le cadre du CNR au collège Jas-de-Bouffan, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

(...) **Soixante-trois écoles sur 472 font désormais partie de l'expérimentation et développent des projets d'établissement dits innovants**, du laboratoire de mathématiques à la « classe flexible ». **Les nouvelles nominations d'enseignants dans ces écoles sont soumises à une commission qui sélectionne les candidats en fonction de leur motivation pour le projet.**

Un modèle dont les effets n'ont pas pu être évalués mais que le chef de l'Etat généralise, en invitant tous les établissements à engager des concertations pour bâtir des projets qui pourront être financés par le fonds d'innovation pédagogique – 500 millions d'euros sur cinq ans. Le ministère de l'éducation nationale a par ailleurs dévoilé lundi aux syndicats un projet de décret prévoyant de créer une prime pour les professeurs participant à un projet financé par ce fonds, provoquant la colère des organisations syndicales. (...)

Les Echos

Article 10 : Elections syndicales : FO conforte sa première place au sein de la fonction publique d'Etat, 09/12/22

Le ministère de la Fonction publique a publié vendredi de premiers résultats provisoires des élections de représentativité dans la fonction publique de l'Etat. La hiérarchie reste inchangée avec comme trio de tête **FO**, la FSU et l'UNSA.

Il faudra attendre le 16 décembre pour connaître la représentativité des différents syndicats dans l'ensemble des fonctions publiques. Mais au lendemain de la clôture d'élections qui auront concerné quelque 5,6 millions d'agents, titulaires comme contractuels, le ministère de la Fonction publique a donné vendredi de premiers résultats provisoires concernant les quelque 2,2 millions de fonctionnaires de l'Etat, titulaires et contractuels confondus, inscrits sur les listes électorales, un chiffre en baisse de près de 30.000 par rapport au précédent scrutin, en 2018.

Le premier enseignement est un nouveau record d'abstention. Le taux de participation a été de seulement 44,9 %, soit 5 points de moins qu'il y a quatre ans, le nombre de votants passant sous le seuil du million.

Seulement 45 % de participation

Cette moindre mobilisation ne s'est pas accompagnée d'un bouleversement du paysage syndical. Selon les résultats diffusés vendredi en fin de journée, **FO conforte en effet sa première place au sein de l'Etat, avec une audience de 17,8 %, en hausse de 0,6 point.** (...)

L'abstention a encore une fois touché particulièrement l'EN, premier employeur de l'Etat avec un peu plus d'un million d'agents. Le taux de participation a été de 39,80 %, contre 41,73 % en 2018. La FSU a obtenu 34,05 % des suffrages, soit 0,9 point de moins qu'en 2018, devant l'UNSA Education, à 19,37 %, qui perd, elle plus de 2 points tandis que **Force ouvrière, reste troisième mais progresse de 0,4 point, à 14,05 %.**

- **A lire aussi :** *Le Monde*, « EN : l'équilibre des forces syndicales presque inchangé après les élections professionnelles », 10/12/22

Article 11 : Retraites : les points clés de la réforme qui se précisent et ceux qui restent à trancher, 12/12/22

La réforme des retraites présentée cette semaine devrait mettre le cap sur le report de l'âge légal de 62 à 65 ans. Au-delà, plusieurs paramètres clés pour son impact sur l'équilibre financier du système de retraites comme pour son acceptation par les Français se précisent.

• Une retraite minimum à 1.200 euros pour les nouveaux retraités

Le gouvernement promet d'assurer un minimum de pension pour les personnes ayant effectué une carrière complète, à 85 % du SMIC, soit 1.200 euros courant 2023. Pendant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis cette revalorisation pour les nouveaux retraités mais aussi ceux qui le sont déjà. La revalorisation du « stock » des petites retraites devrait finalement être écartée, indiquent plusieurs sources.

Elle n'est pas si simple à mettre en œuvre, avait prévenu en novembre le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Le coût de la mesure, estimé autour de 2 milliards d'euros, a aussi de quoi dissuader. Du côté des syndicats, la question de l'indexation du minimum de pension sera surveillée de très près, avec l'espoir notamment qu'elle puisse évoluer aussi rapidement que le SMIC afin que le seuil des 85 % soit respecté dans le temps.

• Des départs anticipés pour les carrières « très longues »

Promettant « une réforme juste », le gouvernement compte adapter le dispositif « carrières longues » offrant un départ anticipé à la retraite à ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui ont suffisamment cotisé. Dans un entretien avec les quotidiens du groupe Ebra vendredi, le ministre du Travail a annoncé la **création d'un nouveau dispositif pour les « carrières très longues »**. Ceux qui ont commencé avant 20 ans pourraient partir quatre ans avant l'âge légal (contre deux aujourd'hui). A condition d'avoir travaillé 9 ou 10 trimestres avant la fin de leurs 20 ans (contre 4 ou 5 trimestres pour les carrières longues actuelles).

Une autre option serait d'offrir un départ anticipé de quatre ans à ceux qui ont cotisé 4 ou 5 trimestres avant la fin de leurs 18 ans. Le gouvernement avait par ailleurs évoqué le projet de resserrer la vis en **ne prenant plus en compte les « jobs d'été » dans le calcul des trimestres pour que des personnes effectuant de longues études ne bénéficient plus des carrières longues**. Mais cela pourrait être jugé trop pénalisant pour les étudiants ayant besoin de travailler.

• La retraite progressive va s'ouvrir à la fonction publique

Le dispositif de retraite progressive en vigueur dans le privé permet à un salarié, à partir de 60 ans, de réduire son temps de travail entre 20 % et 60 % en continuant à cotiser pour la retraite sur son salaire ainsi réduit. La perception d'une partie de sa retraite permet de compenser partiellement la perte de revenu induite par son passage à temps partiel. Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, l'a dit aux fédérations de fonctionnaires et la Première ministre Elisabeth Borne, l'a confirmé il y a dix jours : le gouvernement est « prêt à élargir [le dispositif] à la fonction publique ».

Pour l'instant cependant, aucune précision n'a été donnée sur les conditions de son application. Sachant que le gouvernement ne veut pas créer de système trop coûteux et veut éviter que trop d'agents réduisent en même temps leur durée de travail dans les secteurs qui manquent de bras (santé, éducation). Parmi les questions clés, figure l'âge à compter duquel sera ouvert ce droit. (...)

- ♦ **A lire aussi :** *FranceInfo*, « Retraites : la présentation de la réforme, prévue jeudi, est repoussée au 10 janvier », 12/12/22 ; *AEF*, « Retraites : toutes les organisations syndicales envisagent de se mobiliser en janvier si l'exécutif maintient son projet », 06/12/22 ; *Les Echos*, « Ce que pourrait rapporter la réforme », 13/12/22 ; *Le Monde*, « Réforme des retraites : tension entre E. Macron et E. Borne », 14/12/22



Article 12 : Élections professionnelles : FO reste en tête à l'État, les résultats dans tous les ministères, 12/12/22

Avec **17,8 % des suffrages, Force ouvrière** conforte sa place de première organisation syndicale dans la fonction publique d'État. Suivent la FSU, l'Unsa, la CFDT, la CGT, la CFE-CGC, Solidaires et la CFTC. (...)



Ministère de l'ÉN, de la Jeunesse et des Sports. L'ÉN demeure le bastion de la FSU, qui y récolte 33,9 % des voix contre 34,9 % lors du scrutin de 2018. Suivent l'Unsa avec 19,5 % des voix (contre 21,6 % en 2018), **FO avec 14 % (contre 13,7 %)**, la CFDT avec 7,8 % (contre 8,4 %), la CGT avec 6,7 % (contre 6,1 %), le Snalc avec 6,21 % (contre 6,03 %) et Solidaires avec 5,1 % (contre 4,8 %). À noter que ce dernier syndicat fait aujourd'hui son entrée au sein du comité social d'administration (CSA) du ministère de l'ÉN. (...)



Note d'information n°22.39, Les élèves du second degré à la rentrée 2022, décembre 2022

Les effectifs augmentent légèrement au collège (+3 900 élèves, + 0,1 %), sont stables dans les formations générales et technologiques (+ 200 élèves), mais en baisse dans les formations professionnelles (- 5 100 élèves, - 0,8 %). Les évolutions des effectifs sont différentes selon le secteur : les effectifs des formations du second degré sont en légère hausse (+ 0,1 %) dans le secteur public et en baisse (- 0,3 %) dans le secteur privé sous contrat. (...)

L'orientation en fin de troisième vers les formations professionnelles sous voie scolaire au ministère chargé de l'ÉN augmente. Par ailleurs, les orientations en première technologique à l'issue de la seconde GT sont en progression.

Les effectifs diminuent dans la voie professionnelle sous voie scolaire, malgré une hausse des taux de passage en fin de troisième. **L'augmentation des effectifs en seconde professionnelle et en première année de CAP ne compense pas la hausse des sorties hors des secteurs publics et privés sous contrat du ministère chargé de l'ÉN en cours de formation professionnelle.** (...)

Document de travail n°2022-E10, Test de positionnement de début de première année de CAP 2022 - Premiers résultats, 12/22

L'objectif du test de positionnement en début de première année de CAP est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un **outil de diagnostic standardisé** des compétences de chaque élève et ainsi d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements. (...)

Paru au JO n°0285 du 09 décembre 2022

Décret n° 2022-1534 du 8 décembre 2022 modifiant le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire »

Publics concernés : personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire », personnels référents ou assurant l'animation pédagogique au sein d'au moins un de ces réseaux ;

Objet : extension du bénéfice du régime indemnitaire fixé par le décret du 28 août 2015.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au 1er janvier 2023.

Notice : le décret étend le bénéfice de l'indemnité de sujétions aux psychologues de l'ÉN de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (PsyEN-EDO), aux personnels sociaux et de santé (corps des assistants de service social, corps des conseillers techniques de service social, corps des médecins de l'éducation nationale et les deux corps d'infirmiers), non affectés mais qui exercent leurs fonctions dans les écoles ou établissements REP et REP+.

Le bénéfice de l'indemnité de sujétions est aussi ouvert aux **assistants d'éducation et aux accompagnants des élèves en situation de handicap**.

Le décret permet aussi d'étendre le bénéfice de l'indemnité de fonctions dévolues aux inspecteurs en charge du pilotage d'au moins un réseau REP ou REP+, aux conseillers pédagogiques de circonscription qui assurent l'animation pédagogique d'au moins un réseau REP ou REP+ et aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents et aux inspecteurs de l'EN référents d'au moins un réseau REP ou REP+.

Paru au JO n°0288 du 13 décembre 2022

Arrêté du 7 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 la répartition des postes offerts aux concours externe, concours interne et troisième concours de recrutement de PLP

Par arrêté du ministre de l'EN et de la jeunesse en date du 7 décembre 2022, le nombre total de postes offerts, au titre de la session 2023, aux concours d'accès au corps des PLP, fixé à 1 370 au concours externe, à 125 au troisième concours et à 430 au concours interne, est réparti entre les sections et, éventuellement, les options indiquées ci-après. (...)

